



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-217**

Séance publique du

29 juin 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220629- lmc1215061-DE-1-1
Date de signature : 04/07/2022
Date de réception : lundi 4 juillet 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS NATIONALES DANS LE CADRE DES CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX (CPJ)

Le 29 juin 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 23 juin 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Dominique AUGÉY à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Amandine JANER à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Alain PARRA à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Gilles DONATINI, Madame Claudie HUBERT, Madame Françoise TERME.
Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction des Sports

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2022

Nomenclature : 9.1
Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS NATIONALES DANS LE CADRE DES CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX (CPJ)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence mène une politique sportive active de soutien au sport de performance. Un des objectifs de cette politique est de renforcer le rayonnement de la Ville d'Aix-en-Provence dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

La mobilisation des aixois autour des événements accueillis dans la Ville contribue à la dynamique locale. Nous avons à notre actif : une étape du Tour de France, la Fed Cup à deux reprises, le Tour de Provence, l'Ironman du Pays d'Aix, l'Open de Tennis, l'accueil de l'équipe d'Ukraine dans le cadre de l'Euro 2016 de Football, l'équipe des All Blacks en 2007 dans le cadre de la Coupe du Monde de Rugby, et prochainement, nous l'espérons, des matchs de Coupe du Monde de Rugby et bien d'autres événements internationaux.

En 2024 et pour la 1ère fois depuis 100 ans, la France va accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été.

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) a voulu faire en sorte que l'énergie des Jeux soit portée partout en France et pas seulement dans les villes accueillant des sites olympiques et paralympiques. Pour ce faire, il a créé un label inédit dans l'histoire des Jeux, dédié aux collectivités et au mouvement sportif : Terre de Jeux 2024. Nous avons plusieurs

fois abordé cet enjeu au sein du Conseil Municipal et vous avez lors de la séance du 25 novembre 2019, autorisé la candidature à l'obtention de ce label et la constitution de centres de préparation des Jeux. Nous l'avons obtenu avec grand succès.

En effet, 5 disciplines sportives, au regard des installations de qualité, de notre savoir-faire aixois en matière d'organisation et du rayonnement des clubs aixois dans les disciplines concernées, ont été retenues dans le cadre de ce label. Il s'agit du Taekwondo, de l'Escrime, du Cyclisme sur route, du Triathlon, et du Tir.

En parallèle, mais d'une manière dissociée de notre engagement, la Métropole a obtenu le label pour le Handball, le Rugby à 7, le Waterpolo, la Natation Artistique sur des équipements métropolitains situés à Aix.

Le CREPS a, quant à lui, obtenu ce label pour l'Haltérophilie, l'Athlétisme, le Badminton, l'Escrime, le Pentathlon moderne, le Taekwondo.

Ainsi, à ce jour, la Ville aura périodiquement la responsabilité de l'accueil de délégations du monde entier, le temps d'un stage de préparation durant la période 2022/2024, ou comme base arrière durant les Jeux Olympiques, en offrant les conditions optimales pour s'entraîner, récupérer, se préparer au mieux.

Ces accueils vont se construire en partenariat étroit avec les clubs aixois phares dans les disciplines précitées, veillant tous ensemble à la promotion de la Ville, aux retombées médiatiques mais aussi sociales via des temps d'échanges avec des champions, dans les écoles notamment.

Les premières actions ont été entreprises en direction de nos équipes de France, par fierté d'associer le nom de notre Ville à la bonne préparation de nos tricolores.

Ainsi, la Ville va d'ores et déjà, d'une manière certaine, accueillir l'équipe de France de sabre, l'équipe de France de fleuret, lui conférant le statut envié de « ville top partenaire FF Escrime ».

L'équipe du Japon de Fleuret est prévue cet été et les échanges pour constituer la ville hôte phare pour cette équipe jusqu'en 2024 sont en pourparlers.

En parallèle, dès la finalisation opérationnelle du centre de tir de l'Arbois, les démarches pour accueillir des délégations vont aussi s'accélérer.

Chaque équipe est unique, chaque pays organise ses déplacements et procède à ses choix comme il l'entend et la structuration du monde sportif est très variable d'une discipline à l'autre, d'un pays à l'autre. Ainsi, la standardisation des procédés et méthodes n'est pas envisageable et l'adaptabilité est le maître mot dans nos négociations, nos démarches et nos accueils.

Je vous informerai très régulièrement des échéances et nouveaux accueils au fil des accords.

Ainsi, dans ce contexte et afin d'assurer la promotion, la visibilité des actions de la Ville, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de protocoles d'accord et de partenariat entre la Ville, les clubs et les fédérations sportives nationales ;

- **AUTORISER** la signature de protocoles entre Madame le Maire et les Présidents de fédérations sportives, en vue de sceller les organisations d'accueil de délégation, honorant ainsi notre statut de Centre de Préparation des Jeux ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux Sports et Équipements sportifs à signer tout document afférent.

DL.2022-217 - ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS NATIONALES DANS LE CADRE DES CENTRES DE PRÉPARATION AUX JEUX (CPJ)-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 34
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

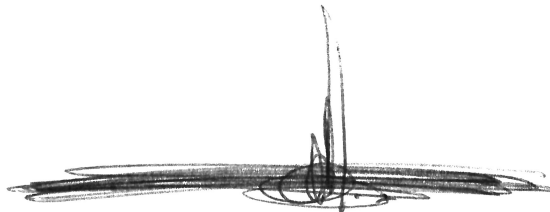
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/07/22
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»